

REGLEMENT COUPE NATIONALE VETERANS

Date de dernière mise à jour : 19/09/2018

Par rapport à la version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
DÉROULEMENT SPORTIF	2
Article 1 Tableaux	2
Article 2 Formule de la compétition tableau A (V1)	2
Article 2 bis Formule de la compétition tableaux B (V2) et C (V3)	2
Article 3 Composition des équipes	2
Article 4 Dates et lieux des rencontres tableaux B et C	3
DESTINATION DES RESULTATS	3
Article 5 Feuille de rencontre.....	3
Article 6 Saisie informatique des résultats et des feuilles de rencontre	3
PENALITES FINANCIERES	3
Article 7	3
INSCRIPTIONS.....	3
Article 8	3

PRÉAMBULE

La Coupe Nationale Vétérans est une épreuve par équipes. Elle est réservée aux joueurs ou joueuses licenciés traditionnels, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

L'échelon Départemental est qualificatif pour l'échelon Régional.

Le coefficient de l'épreuve pour le calcul des points de classement des joueurs est de 0,75.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 1 Tableaux

La coupe nationale des vétérans comporte 3 tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours
- Tableau B : plus de 50 ans au 1er janvier de la saison en cours
- Tableau C : plus de 60 ans au 1er janvier de la saison en cours

Article 2 Formule de la compétition tableau A (V1)

La compétition se déroule sur une seule journée et sur un même site.

La compétition se déroule par poules établies par la méthode du serpent à partir des classements cumulés des deux meilleurs classés pour chaque équipe puis par un tableau unique à classement intégral établi suivant les résultats des poules. Le vainqueur de ce tableau se qualifie pour l'échelon Régional.

Les rencontres se jouent au meilleur des cinq parties selon la formule suivante : quatre simples et un double dans l'ordre suivant : AX - BY - Double - AY - BX. Chaque partie se joue au meilleur des 5 manches.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur deux tables, toute partie commencée doit aller à son terme même si elle ne compte plus pour le résultat de la rencontre.

Article 2 bis Formule de la compétition tableaux B (V2) et C (V3)

En fonction du nombre d'inscrits par tableau, l'épreuve Départementale peut se dérouler par élimination directe ou par poules.

Formule par élimination directe

À chaque tour, les équipes devant se rencontrer font l'objet d'un tirage au sort effectué par le responsable de l'épreuve. Dans chaque tableau, le vainqueur est qualifié pour l'échelon Régional.

Formule par poules

Pour chaque tableau, les équipes sont classées à partir des classements cumulés des deux meilleurs classés pour chaque équipe puis placées en poules par la méthode du serpent.

Autant que faire se peut, cette formule sera privilégiée afin de permettre aux équipes de jouer un maximum de fois.

Dans le cas d'une poule unique, le vainqueur est qualifié pour l'échelon Régional.

Dans le cas de plusieurs poules, les premiers de poules se rencontrent pour déterminer le vainqueur du tableau qui sera qualifié pour l'échelon Régional.

Pour les deux formules, les conditions de déroulement des rencontres sont les suivantes :

- Les rencontres se jouent en cinq parties selon la formule suivante :
Quatre simples et un double disputés dans l'ordre suivant : AX - BY - Double - AY - BX
- Toutes les rencontres vont à leur terme.

Les balles utilisées seront en matière plastique 3* agréées FFFT de mêmes référence, couleur et marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).

Chaque partie se joue au meilleur des 5 manches.

Article 3 Composition des équipes

- L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum.
- Il est possible à deux associations essonniennes de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.
- Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.
- Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

- Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.
- Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B.
- Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.
- Une équipe peut être composée que de messieurs, que de dames ou être mixte.

Article 4 DATES ET LIEUX DES RENCONTRES TABLEAUX B ET C

- Les rencontres se déroulent chez l'équipe la première nommée.
- Pour chaque tour, le responsable de l'épreuve fixe une date limite de rencontre. Les équipes devant se rencontrer ont alors, avant cette date limite, toute latitude pour, d'un commun accord, déterminer la date de leur rencontre.

DESTINATION DES RESULTATS

Article 5 Feuille de rencontre

- a) La feuille de rencontre est établie en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :
- L'original de la feuille de rencontre est envoyé au responsable du championnat. Toute copie ou scan de celle-ci n'est pas accepté (la feuille serait alors considérée comme non envoyée avec toutes les conséquences sportives et financières qui en découlent).
 - 1 exemplaire revient à chaque capitaine.
- b) L'envoi de la feuille de rencontre incombe à l'équipe qui reçoit. Toute feuille arrivant au secrétariat 5 jours ouvrables après la date de la rencontre entraînera une pénalité financière. Une rencontre, dont la feuille ne sera pas parvenue au responsable du championnat après ce délai, pourra être déclarée perdue pour le club recevant. Cette décision appartient à la Commission Sportive.
- c) En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe susceptible de bénéficier du forfait.

Article 6 Saisie informatique des résultats et des feuilles de rencontre

- Le club recevant devra obligatoirement saisir le résultat et la feuille de la rencontre sur le logiciel SPID de la FFTT ou en utilisant le logiciel GIRPE.
- Ces saisies seront effectuées au plus tard 48 heures suivant la rencontre.
- Toute infraction à cette obligation sera sanctionnée par une pénalité financière.
- Toute erreur de saisie signalée au responsable du championnat avant la fin du délai d'enregistrement du résultat de la rencontre ne fera pas l'objet de sanction financière.
- En cas de problème, s'adresser au responsable du championnat concerné.

PENALITES

Article 7

Les pénalités financières et sportives sont communiquées régulièrement aux clubs. Le CDTTE n'est pas responsable des erreurs des clubs et n'a pas l'obligation de les avertir de leurs erreurs. Le tarif des pénalités figure dans la circulaire administrative de la saison en cours.

INSCRIPTIONS

Article 8

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental. Le lieu du déroulement de l'épreuve, les horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail. Les modifications d'horaires et de lieu pourront être adressées par Internet. Les inscriptions sont à adresser au secrétariat du Comité départemental à l'aide du document officiel du CDTTE, par courrier ou par courriel ; dans ce cas, le document officiel sera mis en pièce jointe. Aucune autre forme de demande d'inscription ne sera acceptée. Le document officiel d'inscription sera sur le site du CDTTE au format Excel.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club. FIN